

SODAREP Nouvelle-Aquitaine
Vienne – Nord Deux-Sèvres (VNDS)
Rencontre territoriale du mercredi 10 mai 2023
à Poitiers (accueilli par Poitiers Jeunes)
Projet de compte-rendu

27 personnes présentes (cf. liste en annexe)

Programme de la rencontre

Matin - 10h00 à 12h30

- Présentation de la démarche Sodarep en Nouvelle Aquitaine
- Temps d'interconnaissance entre les participant.es
- Partage et enrichissement des premiers constats

Pause buffet de 12h30 à 13h30

Après-midi - 13h30 à 16h30

- Travaux en sous-groupes sur les thématiques identifiées
- Modalités d'organisation pour la suite (groupes de travail, communication, calendrier, ...)

1 Présentation de la démarche SODAREP en Nouvelle-Aquitaine

Le SODAREP (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de la Rue et de l'Espace Public) est une méthode, un processus de concertation territoriale pour la co-construction de politiques publiques, la structuration et la coopération entre acteur.trice.s.

Il est inspiré des SOLIMA (dans le champ des musiques actuelles, 30 expérimentations en France depuis 2006) comme une réponse pour aller plus loin dans la volonté des acteurs et des collectivités publiques de renouveler les façons de faire politique publique dans les arts et la culture.

Il vise 2 enjeux d'intérêt général que sont « 1. La création, la diversité des œuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels » et « 2. Un développement territorial cohérent et équitable ».

Il a pour principe d'être dans une démarche horizontale (associant les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteur.trice.s, dans un dialogue non hiérarchisé), progressive et ascendante (partant des territoires), qui s'inscrit dans la durée, et tient compte des disponibilités limitées, et des mobilités contraintes.

Il porte une attention forte à la diversité des participant.es, dans un climat de bienveillance et de respect, et en cultivant l'intention de contribuer à ce qui fait intérêt général.

Les effets possibles du SODAREP sont de favoriser :

- l'identification des acteur.trice.s et des activités (contribuant à rompre l'isolement de certain.es), par le recensement, la prise de contact, la mise en relation, la prise en compte...
- la connaissance du territoire dans sa diversité et ses spécificités;
- l'interconnaissance entre acteurs, artistes, associations, institutions, services de collectivités et de l'État...
- la structuration territoriale par la mise en réseau, l'élargissement des réseaux existants ;
- le développement de coopérations nouvelles entre acteur.trice.s (collaborations, actions diverses...) et de mise en commun de moyens ;

- le renforcement et/ou adaptation des aides publiques (nouveaux moyens, adaptation de dispositifs existants...);
- l'évolution des projets de structures ou de groupements en fonction des enjeux révélés par la démarche de concertation (projets de territoires, coopérations renforcées...);
- le développement des solidarités par du partage, des appuis aux structures en difficultés...

La démarche vise à répondre aux enjeux locaux, en portant des analyses débattues entre acteurs qui permettent d'identifier des finalités d'intérêt général, voire de service public. Pour ce faire, il s'agit d'observer et comprendre le territoire et ses acteurs (une lecture commune); puis de dégager des chantiers, des travaux et des pistes d'actions, des priorités de développement; et enfin de proposer et mettre en œuvre des propositions et des expérimentations.

En Nouvelle-Aquitaine, le SODAREP est initié par la fédération Grand'Rue, la DRAC et la Région, avec la participation du Département de la Gironde, et des agences culturelles L'A et OARA.

L'approche de cette grande région se fait par territoire avec un objectif de 6 travaillés fin 2024.

Après les deux premiers « Vienne – Nord Deux-Sèvres » (VNDS) et « Sud Gironde – Nord Landes » (SGNL) démarrés au printemps, la dynamique se poursuit à l'automne 2023 avec la « Haute-Vienne – Creuse » (HVC) et « Sud Landes / Pyrénées Atlantiques » (SLPA). Les deux derniers territoires de concertation seront déterminés début 2024.

Les étapes de mise en œuvre, sur chaque territoire, de façon indépendante/autonome, sont :

1. Amorcer le processus : identifier et mobiliser les acteurs par territoires (toutes les personnes concernées et intéressées - acteur.trice.s, collectivités, artistes, institutions, établissements...), réaliser des entretiens qualitatifs (environ une 20aine) afin de nourrir des constats et premières réflexions pour lancer la dynamique collective.

2. Concerter : réunir les acteurs lors de temps plénier, de groupes de travail et de rencontres thématiques qui sont à déterminer en fonction des priorités qui apparaissent. Il s'agit d'approfondir des sujets, d'élaborer des propositions et éventuellement d'expérimenter des actions.

3. Capitaliser au niveau régional en partageant les résultats des travaux de chaque territoire (comité de pilotage, rencontre régionale), en organisant des temps de réflexion au niveau régional sur des thématiques transversales (transitions, emploi-formation...). Des allers-retours entre territorial/régional sont envisagés annuellement.

2 2. Temps d'interconnaissance, attentes et enjeux

A l'occasion d'un tour de présentation, les participant.es sont invité.es à exprimer leurs attentes autour du SODAREP-NA ainsi que de premier enjeux prioritaires pour le développement des Arts de la Rue et de l'Espace Public (AREP).

Attentes exprimées :

- Modalité d'évolution d'accompagnement du secteur
- Identification des acteurs
- Développement des projets artistiques
- Interconnaissance, faire connaissance
- Meilleure visibilité des AREP
- Mieux connaître les possibilités du territoire quant aux pratiques
- Influencer les politiques publiques
- Développer des coopérations sur le territoire
- Regret de l'absence de structures généralistes
- Inventer des résidences artistes / lieux / habitant.es
- Renouer avec les réseaux

- Découvrir le territoire et ses réseaux
- Faire du lien, se décroisonner
- Donner une image plus positive des AREP
- Voir l'évolution des AREP

Les enjeux témoignés :

- Révision des politiques culturelles des Deux-Sèvres
- Baisse des financements publics
- Problématiques sécuritaires et de transition (climat...)
- Sécurité et accès à l'espace public
- Lien aux habitants et esprit de fête dans la rue
- Gratuité et politiques publiques
- Rythmes de création imposé par les financements publics
- Enjeux environnementaux
- Du temps pour penser
- Espace public et dialogue urbain et rural
- Résidences et travail avec les habitants
- Diffuser des petites compagnies
- Temporalités longues de la création à la diffusion
- Diffusion
- Lien au territoire et habitants
- Ruralité
- Diversité
- Production et diffusion
- Présence des élus et scènes généralistes
- Se projeter dans le futur, aller de l'avant

3 Partage et enrichissement des premiers constats

3.1. A l'échelle régionale

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France et la 3^e la plus peuplée de l'hexagone avec 6 millions d'habitants et 12 départements. Très étendue territorialement, l'interconnaissance au sein d'un même secteur est rendue difficile. Elle est constituée de bassins de vies aux réalités territoriales contrastées (rural, urbain, côte, montagne...) avec des pratiques politiques, administratives et culturelles différentes marquées par l'histoire et la géographie. Ces concertations sont initiées dans un contexte conjoncturel en tension (crise COVID, plan vigipirate, canicules, inflation, ...).

C'est une terre globalement privilégiée des arts de la rue et de l'espace public en particulier dans l'ex Poitou-Charentes et Aquitaine, avec 175 compagnies faisant uniquement ou en partie des spectacles en espace public, 75 festivals de tailles très diverses, orientés vers les arts de la rue (exclusivement ou en partie), une vingtaine de lieux d'accueil aux moyens dédiés à la production disparates (de la simple mise à disposition d'un espace de travail, à la coproduction), et quelques lieux dédiés aux arts de la rue (CNAREP Sur le Pont, Graine de Rue, Lacaze aux Sotises, ...). Quant aux arts autres que ceux relevant du spectacle vivant, le recensement et l'identification des arts visuels est à faire.

La Région soutient avec l'Etat deux agences régionales (l'Agence l'A et l'OARA qui interviennent spécifiquement en direction des arts de la rue).

Plusieurs réseaux sont imbriqués : Grand'Rue (80 membres), les Fabriques Réunies (5 membres), le Réseau 535 (88 structures), Fédération Taula (spectacle vivant - Pays Basque), Astre (arts visuels), réseau naissant marionnette...

La Nouvelle-Aquitaine est une région très étendue qui rend difficile l'interconnaissance au sein d'un même secteur. Elle est constituée de bassins aux réalités territoriales contrastées (rural, urbain, côte, montagne...).

3.2. A l'échelle de la Vienne et du nord des Deux-Sèvres

Le territoire de la Vienne et du nord des Deux-Sèvres est constitué d'un maillage de communes rurales autour de villes centres, avec des fragilités sociales plus marquées au nord et sud des départements.

Le territoire est plutôt favorable aux arts de la rue et de l'espace public avec des collectivités fortement impliquées comme Poitiers / Grand-Poitiers, Rouillé, Parthenay, Bressuire (scène territoriale), Pougne-Hérisson, Thouars... et la présence d'associations historiques et militantes.

On compte un nombre important de compagnies (48), une diversité de festivals (20) et quelques lieux d'accueil en résidence/création (5). Dans le domaine des arts visuels, un très faible nombre d'acteurs est identifié (quelques lieux et collectifs).

Les entretiens réalisés avec plus d'une vingtaine d'acteurs révèlent des développements à plusieurs vitesses entre le rural et l'urbain. Par ailleurs, les enjeux sociaux incitent à travailler avec les centres socioculturels (CSC) et autres acteurs de l'éducation populaire... où les arts de la rue sont reconnus comme des vecteurs pertinents. La forte composante rurale implique des enjeux d'aménagement du territoire, de mobilité, d'itinérance, avec des attentes exprimées d'événementiel et de développement de l'action culturelle (EAC).

3.3. Pour les compagnies

On constate une grande diversité d'initiatives et d'œuvres, avec la présence de compagnies historiques (25 à 45 ans) et un nombre important d'équipes artistiques de petite taille (1 à 8 personnes intermittentes – jusqu'à 25 personnes). Les budgets sont très variables en fonctionnement (de 0 à 200k€) et pour les créations (autoproduction, 10k€ à 400k€). Un large spectre de disciplines du spectacle vivant est couvert (théâtre, musique, danse, clown, cirque, marionnette, feu...). Et les formes et formats sont très diversifiés : du solo/duo au grands formats - impromptues, déambulatoire, installations, rencontres, performances...

- **Création – Production** : les rythmes de création sont souvent subis (imposés par les calendriers des aides publiques) et les aides publiques sont difficilement accessibles et peu adaptées (calendriers et délais, format des dossiers...) « on rentre pas dans les cases ». Une part importante de la création est réalisée en autoproduction (avec ses limites, rares intervenants extérieurs, absence de rémunération de la création, système D...). Quelques compagnies de grande taille mobilisent des moyens en coproduction au niveau national (réseau des CNAREP...). Des besoins sont récurrents en termes d'accès à des lieux de création et de fabrication. Une tendance à la création de spectacles de plus en plus adaptés pour la diffusion en salle a été témoignée.
- **Diffusion** : les compagnies exploitent de 2 à 7 spectacles, pour une diffusion de 20 à 50 dates par an (en forte diminution, reprise incertaine suite Covid). La diffusion est en baisse en raison de la réduction des moyens (baisse des budgets des collectivités), des programmations (réduction des saisons, festivals), et d'une reprise lente à l'international... Les programmations sont généralement orientées « tout public » (consensuelles, moins de prise de risque...) pouvant amener une certaine autocensure de la part des équipes artistiques. Par ailleurs, les espaces publics sont de plus en plus « sécurisés » et contraints (les arts de la rue en parc). Enfin, notons que plusieurs compagnies sont organisatrices de leur propre diffusion ou d'événementiels (festival, saison...).

- **Action culturelle, médiation** : de nombreuses compagnies travaillent sur la relation aux publics, aux habitant.es, aux personnes (interventions, chantiers participatifs, médiation...). Une part importante des artistes et structures de diffusion est issue du milieu socioculturel et de l'éducation populaire, particulièrement investie sur ces sujets. Des actions culturelles sont organisées sous différentes formes (ateliers de pratiques, créations participatives in-situ, master-class...) en direction de divers publics et types de structures (établissements scolaires, structures spécialisées - handicap, jeunesse, détenus, insertion...), à l'occasion de diffusion ou dans le cadre de projets spécifiques (lien recherche scientifique – création artistique, techniques de fabrication et matériaux...). Les compagnies témoignent d'une forte capacité à mobiliser des acteurs locaux et structures sur les territoires. Elles souffrent parfois d'un manque de considération de la capacité des artistes à intervenir sur leur territoire (recours à des compagnies extérieures). L'action culturelle demande beaucoup de temps et d'investissements, avec peu de moyens, mais participe de l'économie des structures.
- **Economie et emplois** : on compte quelques compagnies conventionnées et reconnues par les pouvoirs publics, dotées d'aides pluriannuelles et d'équipes permanentes (administration, communication, diffusion...). Une majorité de compagnies peine à mobiliser des aides publiques et fonctionne quasiment sans équipe administrative. Les fonctions et compétences sur l'administration, la production, la diffusion et la communication sont assurées par les équipes artistes, de façon bénévole. Les aides publiques sont difficilement accessibles (DRAC, Région...), et sont essentiellement distribuées via des Appels à Projets (peu adaptés aux réalités – calendriers, descriptifs...). Des disparités sont observées entre le milieu rural et l'urbain (en corrélation avec les moyens des collectivités locales). On note un manque de moyens pour l'émergence, et les nouveaux projets...
- **Équipements et infrastructures** : l'accès aux équipements est très limité pour les compagnies (espaces rares et relativement peu identifiés...). Quelques compagnies sont dotées de lieux (mise à disposition, propriétaire, location) pour les bureaux, le stockage, la fabrication, les répétitions... Des mutualisations et des mises en commun existent (Zo, Usines, Humains Gauches...). Les compagnies témoignent d'un besoin de lieux pour l'organisation d'ateliers, le stockage, la création, les répétitions, les bureaux...

3.4. Les lieux et les diffuseurs

Les arts de la rue et de l'espace public sont qualifiés de premier levier d'accès à la culture, appréciés pour leur diversité et leur accessibilité (pour toutes et tous, gratuité, convivialité...).

- **Diffusion** : les représentations dans l'espace public sont des rendez-vous précieux et attendus. La diffusion est réalisée essentiellement au travers de festivals (très divers, souvent pluridisciplinaires) et de quelques saisons estivales (Blaiserie, Boulit'...) portée par des associations et/ou des communes. Des acteurs historiques sont présents sur le territoire (20 à 40 ans d'ancienneté – CSC, Nombri du Monde, TGCM des Clowns...) qui tissent de très nombreux partenariats. Des contraintes de plus en plus fortes sur l'espace public ont été témoignées. Les arts de la rue sont perçus comme de moins en moins tout-terrain.
- **Création** : les lieux accueillent régulièrement des compagnies pour leurs travaux de création (3 à 20 compagnies accueillies par an) sans nécessairement être dotés de moyens de production. L'absence d'équipement structurant dédié aux AREP et la rareté des espaces de création sont soulignés. Les lieux de fabrique peinent à être reconnus, et des projets émergents seraient à accompagner (Zo Prod, Usines, Silo...).
- **Médiation et action culturelle** : on constate une présence de structures d'éducation populaire (centres socioculturels, MJC...) qui portent une attention forte à l'action avec les habitant.es (projets participatifs, ateliers, interventions...).

- **Economie et emplois** : des financements publics existent et sont indispensables, mais sont très contraints voire en baisse, mettant en difficulté l'économie des structures. Il semble qu'il y ait une méconnaissance des besoins et réalités du secteur par les décideurs (besoin de soutenir l'émergence...). Les problématiques d'emplois (création, pérennisation) sont récurrentes.
- **Infrastructures** : des investissements sont nécessaires et attendus sur certains lieux ou projets (mise aux normes, énergie...).

3.5. Arts visuels

Très peu de structures et d'artistes des arts visuels sont identifiés¹ spécifiquement sur l'espace public. Ils sont globalement sous représentés dans le champ artistique (manque d'équipements et de moyens). Les moyens publics sont mobilisés essentiellement via la commande publique et le 1 % artistique.

La présence des arts visuels dans l'espace public est identifiée via des installations éphémères ou permanentes, des performances, des projections (Vjing, vidéo-mapping).

Quelques enjeux prioritaires ont été témoignés en faveur de l'accompagnement et du soutien à la création de nouveaux événements et à l'émergence de projets, ainsi qu'un effort à fournir sur l'équité territoriale (départements sous-équipés et moins soutenus que le reste de la région)

3.6. Les enjeux prioritaires des AREP

Une première série d'enjeux ont été identifiés en mars 2022, à l'occasion des rencontres organisées par Grand'Rue :

- Moyens de production : manque de lieux de création, de chargé.e.s de production et de financements transparents et accessibles notamment à l'émergence ;
- Moyens de diffusion : manque de chargé.e.s de diffusion, d'espaces (multiples) de diffusion pour présenter le travail de création ;
- Structuration des acteurs : manque de réseau(x) de diffusion et de coordination ;
- Relations institutionnelles : absence de dialogue avec les préfets, manque de visibilité du secteur, difficultés d'accès à l'espace public (clarté et d'uniformité dans les mesures sanitaires et sécuritaires) ;
- Financements : manque de soutiens aux festivals qui diffusent de la création.

D'autres enjeux et besoins ont été témoignés lors des entretiens réalisés dans le cadre du SODAREP en ce début d'année 2023 :

- Des politiques publiques à adapter : formats des dossiers, soutenir les petites structures, l'émergence, les nouveaux projets...
- Diffusion : une invitation à penser un changement de modèle (vers plus d'ancrage territorial, d'action culturelle) au regard de la lente reprise des activités ;
- Partager des moyens (compétences techniques, matériels, lieux partagés...) et développer des coopérations autant pour les communes que pour les associations ;
- Améliorer l'accès aux équipements pour la création, les actions culturelles...

¹ Nyktalope Mélodie, Festival OFNI et Le Bloc (Poitiers), Les Usines (Tiers-lieu culturel Grand Poitiers), Centres d'arts La Chapelle Jeanne d'Arc (Thouars), quelques acteurs sur Niort...

- Emplois : des besoins importants en compétences administratives, de diffusion... mais inaccessibles pour les compagnies (absence de moyens au fonctionnement) ;
- La transmission de projets artistiques et des structures, à l'heure de la retraite pour nombre d'artistes et personnes à la fondation des initiatives ;
- Un phénomène de normalisation des AREP qui interroge la tendance à l'institutionnalisation, qui génère de l'autocensure pour des créations tout public ;
- La diversité des espaces publics, naturels, privés... à prendre en considération ;
- Des enjeux sociétaux (égalité, VHSS...) et de transition à engager (écologie, énergie...).

Echange avec les participant.es

Le recensement est à poursuivre et à compléter, avec notamment le Collectif Or Normes (Poitiers), le festival Spectacles en Jardin (Latillé ou La Bossau), la Compagnie INEX...

L'absence de moyens pour l'émergence et les nouveaux projets est à nuancer. C'est une mission portée par certaines structures (CNAREP, scènes de territoire...). La DRAC déploie des aides aux projets qui sont accessibles. Par ailleurs, des structures et des personnes ressources font de la veille sur le territoire et peuvent accompagner des initiatives et des projets.

Un besoin de formation sur le fonctionnement administratif et la structuration professionnelle est souligné et devrait être intégré aux cursus de formation artistique (ce qui est le cas par endroit).

Les compétences administratives sont rares et pourtant indispensables à la production artistique et à sa diffusion. S'il paraît logique de commencer une création avec des technicien.nes au sein des équipes (son, construction...), cela semble moins évident de mobiliser des chargé.es de production ou d'administration à la genèse de la création. Pourquoi ? Par manque de moyens... ce qui implique de porter ces fonctions de façon bénévole.

Ces remarques renvoient à des enjeux de formation, d'insertion professionnelle, et de soutien à l'émergence.

4 Ateliers thématiques en sous-groupes

L'après-midi, 3 sous-groupes ont été réunis pour approfondir différentes thématiques avec pour consigne de préciser le périmètre de la thématique, de lister des constats, enjeux et besoins, puis de proposer des pistes de travail :

1. Émergence, accompagnement, Insertion, formation, structuration ;
2. Visibilité, reconnaissance des AREP, interconnaissance ;
3. Politiques publiques (adaptation des dispositifs, temporalités, financements, relation aux élu.e.s...)

Des thématiques transversales à chaque groupe peuvent être abordées : les enjeux de la production / diffusion ; la place de la femme dans l'espace public ; la transition écologique

1. Émergence, accompagnement, Insertion, formation, structuration

Les questions liées à l'émergence et à l'insertion des jeunes artistes sont nombreuses.

Un pôle de formation artistique important est implanté à Poitiers. On constate une méconnaissance des aspects professionnels du secteur par les artistes (contrats, intermittence, fiscalité, fonctionnement du secteur...). Des formations existent et des modules obligatoires sont présents dans certains cursus (mais pas toujours bien suivis ou assimilés par les étudiant.es - ils seraient à

renforcer). Un autre constat est celui d'un manque de culture économique par les porteurs de projets, et un manque de compétences « entrepreneuriales » (administration, production...) dans le secteur culturel.

Un accompagnement semble donc nécessaire et à renforcer, pour les artistes (et pas uniquement pour celles et ceux qui sont sortis de formation) et les porteurs de projets (compagnies, événementiel, communes...). L'A réalise des actions d'information et d'accompagnement, mais semble peu identifiée ou trop institutionnelle pour certain.es.

- *Pistes et propositions : préciser comment et où se trouve l'information et la ressource (agences régionales notamment...); développer de la formation entre pairs (qui pourrait être une fonction portée par le réseau régional ?), du transfert de savoir-faire (TSF); développer du conseil juridique, de l'accompagnement de projets et de carrières... missionner sur des périodes courtes des personnes compétentes pour accompagner les projets (via des chargé.e.s de production à identifier sur le territoire)*

Le processus de structuration professionnelle (secteur, filière) a été questionné. Les syndicats et les organisations professionnelles sont des espaces de structuration à ne pas négliger. Ils ont permis la remontée de nombreuses informations lors de la crise sanitaire (négociation sur l'année blanche) et siègent au Coreps (Comité Régional des Professions du Spectacle).

En terme de structuration des initiatives, d'autres formes juridiques que l'association pourraient être envisagées et expérimentées, pour penser autrement le développement des structures, en regardant du côté des CAE (coopératives d'activités et d'emplois), des GE (groupements d'employeurs), des SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ...

- *Pistes et propositions : informer sur les formes juridiques existantes (CAE, GE, SCIC...), leurs fonctionnements et les possibilités qu'elles donnent (mutualisation d'emplois, soutien et implication des pouvoirs publics, gouvernance et spécificités de fonctionnement...).*

Concernant la place des femmes et l'égalité femme-homme, au-delà des logiques de bonification des aides publiques (exemple Région NA), il est temps que les hommes soient plus volontaristes sans attendre de mesure incitative. C'est de la responsabilité des créateur.rices de veiller à la parité.

- *Pistes et propositions : continuer les travaux d'observation ; organiser une campagne de mise en visibilité des femmes ; imposer la parité dans les équipes, sur les plateaux...*

2. Visibilité, reconnaissance des AREP, interconnaissance

Une tentative de définition des arts de la rue a rappelé que ce sont des pratiques qui sont le fruit d'une histoire, d'un héritage et qui sont porteuses de certaines valeurs ou principes fondamentaux comme la gratuité (ou contribution minime). Les AREP sont caractérisés par leur accessibilité, leur pluridisciplinarité, et leur rapport à l'insécurité (la prise de risque).

Différents constats, remarques et problématiques ont été dressés durant les échanges :

- Une hiérarchisation forte dans la reconnaissance des artistes et compagnies, avec une dichotomie entre l'institutionnalisation et la dimension militante ;
- Une problématique de temps de diffusion qui sont amenés à se réduire (en lien notamment avec le réchauffement climatique) avec des changements d'horaires ;
- Un regret de ne pas avoir d'élue autour de la table. Cela pose la question de la visibilité des artistes et des processus de création qui sont à mettre en lumière, à valoriser, pour intéresser/sensibiliser les collectivités.

- Un besoin de renforcer l'interconnaissance

Pistes et propositions : créer des temps professionnels dédiés aux AREP, dans des périodes creuses, avec une régularité.

3. Politiques publiques

Les politiques publiques ont fait l'objet de plusieurs constats. Elles sont perçues comme un mille-feuille administratif et territorial (de la commune à l'État) avec des imbrications de compétences entre communes et intercommunalités par toujours lisibles, ni mises en œuvre. Des intercommunalités aident à l'amorçage de projets (exemple de la CC Vienne-et-Gartempe – aides de 1000€) ...

Les échanges ont porté sur différentes problématiques et des besoins :

- Il faut trouver le moyen d'associer les élu.es à la démarche de concertation. On constate une méconnaissance des besoins et des spécificités des AREP par les collectivités et les organismes financeurs (OARA, Région, ONDA...), en termes de diffusion, de résidences d'artistes...
- Un besoin de soutien à la diffusion dans le temps, en développant des aides régulières pour les petits festivals (conventions pluriannuelles) ;
- Un manque de moyens pour les résidences, et un intérêt à développer des présences longues sur les territoires, qui associent l'action culturelle (cf. dispositifs dans les Hauts-de-France) ;
- Des critères de cofinancements dans les demandes de subventions qui sont des freins : cofinancement obligatoire de collectivité locale, financements croisés difficiles à mobiliser...
- Une problématique d'ingénierie administrative sur le montage de projet et les demandes de subventions (manque de compétences locales, professionnelle...);
- Des difficultés de dialogue entre les collectivités (à l'exception de l'État et de la Région) ; et des services de collectivités complexes (technostructures) ;
- Des enjeux de régulation sur le Grand Poitiers, avec une offre importante pendant l'été où des activités se superposent (un service de la politique de la ville qui devient programmatrice et opératrice).

Pistes et propositions :

- *Mettre en place un kit de présentation pour améliorer l'interconnaissance et la connaissance des AREP par les collectivités (élues et technicien.nes) ;*
- *Développer / améliorer les dispositifs de soutien aux résidences longues, résidences territoriales ; Repartir des communes et intercommunalités (avec un soutien possible et souhaitable de la DRAC – sur la base d'un projet de territoire, qui suppose de l'ingénierie)*
- *Adapter / assouplir les critères des aides publiques (cofinancement non obligatoire)*

Les propositions ont donné lieu à quelques débats :

- Le développement de l'action culturelle et de la médiation ne peut pas être une obligation. C'est un métier et des compétences que toutes les compagnies n'ont pas, et qui demandent une certaine pertinence sur le terrain, pour ne pas faire un travail hors sol. Cela soulève la problématique de la rémunération des artistes et de l'action pédagogique qui serait à revoir. Pour certain.es, il est temps de réconcilier l'artistique et le social, le lien avec l'éducation populaire.

- Plutôt que de maintenir du « saupoudrage » des aides, il faudrait faciliter les financements croisés. C'est un sujet sensible et controversé avec des équipes artistiques qui plaident pour maintenir des petites aides facilement accessibles et qui sont indispensables.
- Quant aux conventionnements pluriannuels, on constate que les services financiers des collectivités ont tendance à les éviter (voire les interdire).

5 Pour la suite

Une liste de discussion par mail, concernant ce territoire VNDS, sera mise en place pour faciliter les communications autour du Sodarep.

Au regard des échanges, des groupes de travail seront proposés à la rentrée de septembre pour engager quelques réflexions thématiques. Une rencontre territoriale en mode plénier sera organisée en fin d'année (novembre ou décembre) pour croiser les travaux thématiques.

Pour finir, Grand'Rue informe de sa présence à Aurillac cet été avec un temps d'échange proposé autour du Sodarep : samedi 26 août à 9h30

Annexe – liste des présent.es et excusé.es

Rencontre territoriale du mercredi 10 mai 2023

à Poitiers (accueilli par Poitiers Jeunes)

Présent.es :

- Benoît GIRARD – CD 79
- Reine DUBUIS – CD 86
- Jean-Luc AUVIN - Cie L'Impromptu
- Karine LESUEUR – chargée de Volubilis / Pic la Poule
- Arnaud LADJAJ - Cie Brasse Brouillon
- Béatrice DAUPAGNE – Scènes de Territoire (Bressuire)
- Valentin LAMBERT – Pierre et Fils
- Clément BERNY – Pierre et Fils (+ Bulkrack)
- Aurore GRIMAUD – Cie Carabosse
- Bruno de BEAUFORT – CNAREP Sur le Pont
- Thierry SZABO et Antoine AUGÉARD - L'A.
- Marion ECALLE - Kiblos
- Julie BERNARD - Hop Hop Compagnie
- Eléonore ROULLAND – chercheuse
- Jeanne VINCENT - La Boulit'
- Manon PICARD - Collectif Or Normes
- Elodie MEISSONNIER - Cie Madam'Kanibal
- Claire HARSANY – DRAC
- Jean GIRET et Jean-Luc CHARRIER – Bouillez! (Festival)
- Adrien GUILLOT - Les Lapidiales
- Karine ABEL – PoitiersJeune
- Nina CAUVIN
- Anne GOBIN – CSC La Blaiserie
- Catherine DUBOIS et François PILON – Cie INEX et Le Hangar d'Inex (lieu de résidence)

Excusé.es :

- Charles REVERCHON-BILLOT et Nadège GAUTHIER – Ville de Poitiers
- Thomas Vriet – L'A.
- Carine KERMIN - Cie MastroCK
- Vincent AFCHAIN et Claire-Noël LE SAULNIER - La Fausse Compagnie
- Cyril CHESSE – Les Usines
- Frédérique LACROIX - Maison de l'Architecture

Equipe d'animation :

- Barbara MARCHADIER coordination
- Hugues CHEVALIER, coordination
- Sébastien CORNU, animateur conseil
- Philippe BERTHELOT, animateur conseil